Actualité de la psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent (PEA)

Antoine Besse

I. Exercice salarié

1. Dans plusieurs départements, Gard et Val de Marne, des psychiatres travaillant à temps partiel (un temps parfois inférieur au mi-temps) dans des structures associatives effectuant des missions de psychiatres infanto-juvéniles de secteur, sont malmenés.A la suite de changement de res-ponsable du secteur public ou de réorganisation, ces psychiatres ont vu leur employeur privé repris par le secteur public. Le problème de les intégrer avec un statut public a été l'occasion de difficultés très graves pour plusieurs confrères à qui il est demandé brusquement de passer le concours des praticiens hospitaliers, temps partiel ou même de quitter leur poste (des règlements de compte institutionnels ont ainsi été favorisés).

2. Nos démarches auprès des ministères de la Santé et des Affaires Sociales ont été faites sous le signe de l'union de tous les syndicats de psychiatres. Elles vont reprendre dès la nomination de nouveaux ministres.

Les deux premières rencontres avaient permis d'exposer nos revendications concernant une reconnaissance plus solide et statutaire des fonctions du psychiatre dans les établissements (annexe 24) comme précédemment les directeurs administratifs l'avaient été lors de la réforme il y a 5 ans.

3. Nous avons été rassuré sur la réforme de l'annexe 32 et 32 bis qui semblait se faire sans que les syndicats de psychiatres signataires de la convention 79 aient été mis au courant. Nous avons mis en œuvre tous les moyens pour y participer éventuellement.

4. Les pressions exercées par les associations de parents continuent à vouloir exclure les psychiatres des lieux de vie et de soins de l'enfance inadaptée. Cela est devenu très préoccupant sachant le nombre important de psychotiques admis dans beaucoup d'établis-sements Annexe 24.

II. Exercice libéral

- Nous dénonçons les menaces de restrictions apportées à nos pratiques, visant à refuser l'abord parental et familial des difficultés des enfants et adolescents nous consultant. Plusieurs actions d'intimidation ont été contrées par notre syndicat lorsque la CPAM d'un département attaquait l'un ou l'autre de nos confrères.

- A ce propos plusieurs groupes d'intérêts dans la profession pourraient à nouveau attaquer la psychiatrie générale. Celle-ci permet en effet, un abord multifocal des pathologies quelque soit l'âge des patients. Nous restons vigilants afin d'éviter une surspécialisation qui ne paraît pas profitable à nos patients et qui aliénerait notre pratique.

III. Dans plusieurs régions se préparent les schémas départementaux d'orientation de la psychiatrie (mis en place dans 4 ans.).

Nous devons être présents dans chaque département, à toutes les réunions des Commis-sions Départementales de Santé Mentale afin de participer aux élaborations en vue de la mise en œuvre de nouveaux moyens pour développer la psychiatrie infanto-juvénile de secteur mais aussi associative et privée. A ce propos, les médecins inspecteurs, chargés par les DDASS de recueillir les avis des différents acteurs de notre champ, sollicitent ceux d'entre nous qui auraient des initiatives et des projets à proposer ?

- petite enfance : Maison verte (article à venir dans PSYCHIATRIES)

* tout-petits : CAMPS

* petits : des petites structures psychopé-dagogiques pour les petits enfants inadaptés au système scolaire à l'âge du CP manquent dans de nombreux endroits.

* adolescents : les structures d'accueil tempo-raires pour adolescents en crise...

Il est urgent de nous mobiliser.

Nos prochaines Journées à Vichy, les 6 et 7 octobre, seront l'occasion de nous y préparer.

Antoine BESSE
Secrétaire National à la P.E.A